

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI302 Anglais pour l'ingénieur			
Ancien Code	TESI3B02	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIBI3020		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne STURBAUT (sturbaute@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Anglais		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'anglais est divisé en 2 pans :

1. **le module de remédiation** à l'intention des étudiants en Master 0, déjà détenteurs d'un diplôme de bachelier professionnalisant.

Le but de cette activité de remédiation est de permettre aux étudiants visés d'atteindre un niveau de maîtrise suffisant en langue anglaise pour pouvoir faire face aux exigences de la suite du cursus. Un test de niveau sera organisé en début de module afin d'éventuellement dispenser les étudiants possédant déjà un bagage suffisant.

2. **le module « anglais pour l'ingénieur »**

Il doit être suivi par tous les étudiants, qu'ils soient en Master 0 ou non.

L'objectif de l'activité d'apprentissage « anglais pour l'ingénieur » est d'amener les étudiants à posséder un bagage lexical en anglais professionnel (l'entreprise et le stage) et technique (les énergies et les matériaux), à consolider leurs acquis grammaticaux et à développer les quatre compétences langagières en anglais.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs**

- 1.1 Rédiger tout document relatif à une situation ou un problème
- 1.2 Utiliser des moyens de communication (oraux ou écrits, en français ou en anglais) adéquats en fonction du public visé afin de rendre son message univoque

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 2.1 Organiser son travail de manière à respecter les échéances fixées pour les tâches à réaliser
- 2.2 Exercer une démarche réflexive sur des constats, des faits, des situations
- 2.4 Mobiliser et actualiser ses connaissances et compétences

Acquis d'apprentissage visés

1. L'objectif du module « **remédiation en anglais** » est de revoir, appliquer correctement et vérifier les principes syntaxiques et grammaticaux de base en langue anglaise, ainsi que d'acquérir un vocabulaire général et technique.
2. Dans le cadre du module « **anglais pour l'ingénieur** », l'étudiant devra être capable de :
 - activité "poster day" : présenter oralement sur le campus de Mons, avec le support d'un poster, dans un anglais fluide et précis, un travail basé sur son expérience de stage en entreprise qui sera évalué en fin de Q1. L'accent, la grammaire, la syntaxe, le vocabulaire et la fluidité doivent contribuer à une compréhension aisée du message.
 - s'exprimer par écrit/oralement en employant le vocabulaire spécifique, les structures grammaticales et syntaxiques adéquates, en faisant un nombre d'erreurs limité sur les thèmes vus en cours au Q2 (énergies et matières).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TESI2B12
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TESI3B02A Anglais pour l'ingénieur

24 h / 3 C

Contenu

1. **le module de remédiation** : grammaire, syntaxe de base et vocabulaire général et technique.
2. **le module "anglais pour l'ingénieur"** : travail sur les quatre compétences langagières en anglais professionnel et technique.

Démarches d'apprentissage

Exercices en classe + travail régulier et en autonomie, activités de discussion, participation active de l'étudiant. La participation aux activités d'évaluation continue est obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

1. **Le module de remédiation** permet à l'étudiant d'évoluer à son rythme et selon ses besoins. L'apprentissage se fait en présentiel avec une part d'autonomie. L'enseignante est présente pendant le travail en autonomie pour répondre à des besoins spécifiques de l'étudiant. Outre les exercices du cours, les étudiants seront invités à approfondir leurs compétences en faisant des exercices supplémentaires sur les sites d'entraînement tels que Wallangues.be et/ou Duolingo selon leurs nécessités.
2. **Pour le module "anglais pour l'ingénieur"**, un référentiel de grammaire est à leur disposition sur la plateforme ConnectED.

Echéances intermédiaires à respecter.

Sources et références

Ibbotson Mark, Technical English for Professionals. Engineering, Cambridge : Cambridge University Press. 2009
Références diverses mentionnées dans les notes de cours et/ou sélectionnées par les étudiants.
Duolingo, Wallangues pour le renforcement.
Voir les références mentionnées dans les notes de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus de théorie et d'exercices,

Exercices variés,

Supports vidéos et audios divers et articles.

Vade-mecum pour la présentation du stage en entreprise,

Plateforme UP, ConnectED + Microsoft Office 365 (Teams, Forms ...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. Pour l'étudiant non dispensé du module de remédiation :

Les différentes parties du cours d'anglais seront comptabilisées sur un total de 150 qui sera ensuite rapporté sur un total de 20 pour les besoins de la lisibilité du bulletin.

Q1 :

- cours de remédiation : 50 points/150
- évaluation écrite en janvier, récupérable au Q3 en cas d'échec.
- participation au "poster day" (travaux - en décembre) : 30 points sur 150, récupérable au Q3 en cas d'échec.

Q2 :

- évaluation continue obligatoire (20 points /150), non récupérable, report automatique des points au Q3.
- examen écrit au Q2 (50 points / 150), récupérable au Q3 en cas d'échec.

Q3 : Les parties en échec doivent être représentées, à l'exception de l'évaluation continue qui sera non récupérable. La pondération sera la même.

La participation à toutes les parties de l'évaluation et la réalisation de toutes les tâches est obligatoire.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues. L'implication et la participation au cours (Q1 et Q2) font partie de l'évaluation continue.

Le cours d'anglais est structuré sur une méthode d'apprentissage basée sur la préparation des séances de cours et une implication constante en classe, pour entraîner les différentes compétences.

Afin que chaque étudiant puisse mettre à profit les différentes activités (périodes de discussion, apprentissage en groupe et dirigé par l'enseignant), la présence au cours, de même que la qualité de l'implication et la persévérance de l'étudiant, font partie intégrante de l'évaluation continue.

2. L'étudiant dispensé du cours de remédiation ou qui n'est pas Master 0 :

Travail : Poster day en décembre : 30 %. Récupérable au Q3 en cas d'échec.

Evaluation continue pendant le Q2 : 20%. Non récupérable au Q3 en cas d'échec.

L'étudiant sera évalué selon la qualité et la régularité de son travail ainsi que sur son amélioration en anglais. Les activités devront être effectuées dans les délais impartis et ne pourront pas être effectuées ultérieurement. Une sélection des tâches du travail journalier constituera l'évaluation continue

- **Examen écrit** en fin de Q2: 50%. Récupérable au Q3 en cas d'échec.

Q3 : Les parties en échec doivent être représentées, à l'exception de l'évaluation continue qui sera non récupérable. La pondération sera la même.

La participation à toutes les parties de l'évaluation et la réalisation de toutes les tâches est obligatoire.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues. L'implication et la participation au cours font partie de l'évaluation continue.

Le cours d'anglais est structuré sur une méthode d'apprentissage basée sur la préparation des séances de cours et

une implication constante en classe, pour entraîner les différentes compétences.

Afin que chaque étudiant puisse mettre à profit les différentes activités (périodes de discussion, apprentissage en groupe et dirigé par l'enseignant), la présence au cours, de même que la qualité de l'implication et la persévérance de l'étudiant, font partie intégrante de l'évaluation continue.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	voir supra	Evc	voir supra	Evc	voir supra
Période d'évaluation	Eve	voir supra	Exe	voir supra	Exe + Exo	voir supra

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de non-participation à une séance ou tâche obligatoire, l'étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec son enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte.

L'étudiant ayant échoué le cours d'anglais lors d'une année antérieure, à condition d'avoir validé l'activité du poster day (travail), sera évalué de la façon suivante : examen écrit (Q2 et/ou Q3) à concurrence de 100 % de la note d'anglais.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

La langue de communication est l'anglais. Néanmoins l'enseignant sera disponible pour des éclaircissements en français au besoin. La langue d'évaluation est l'anglais.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).